

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2014**
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK, vice-présidente

Présent-e-s :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
	M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
	M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
	M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal

Public : Deux personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1. Travaux de mise en séparatif du collecteur et de construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA entre les kilomètres 72.260 et 72.711 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 4'247'899.- TTC)
 - 4.2. Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la Loi sur l'administration des communes.
5. Présentation des comptes 2013 de la commune
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

La séance est ouverte par Mme Sobanek, vice-présidente, en remplacement de M. Heimendinger, excusé. Elle souhaite la bienvenue à tous. Elle excuse l'absence de MM. Balmer, Borda d'Agua, Lecour, Martinez et Rappaz.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2014

Au folio 5577, Mme Sobanek apporte dans son intervention la correction ci-après : « Elle se réjouit que les enfants soient **accueillis** dans ce lieu (et non scolarisés) ».

- Le procès-verbal amendé est approuvé par 13 oui et 2 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Mme Sobanek indique que le Bureau n'a pas d'observations particulières à formuler.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Grandjean-Kyburz, maire

DIVERS

Le Conseil administratif vient de prendre connaissance ce jour de deux arrêts de la Chambre administrative de la Cour de justice, dans le cadre de procédures opposant la Ville de Chêne-Bougeries à deux anciens employés. Ces décisions défavorables lui paraissant éminemment constables, le Conseil administratif, lors de sa séance de ce jour, a pris la décision de former recours par devant le Tribunal Fédéral (TF).

Plusieurs d'entre vous se sont émus à la lecture d'un article intitulé « *Une solution se dessine pour le village containers de Carrefour-Rue* » paru dans l'édition du 25 mars de la *Tribune de Genève*.

À cet égard, Mme Grandjean-Kyburz signale avoir adressé un courrier à M. Serge Dal Busco, conseiller d'État en charge du Département des finances, afin de lui faire part de la vive inquiétude de certains riverains et d'autres communiers, concernant l'installation provisoire de ces containers à hauteur du 154, route de Malagnou, ceci au vu des nuisances sonores et des incivilités déjà provoquées par les occupants actuels des deux bâtiments se trouvant sur cette parcelle.

Cette prise de position, qui vise avant tout à ce que les autorités communales soient dûment et régulièrement informées de l'avancement des travaux projetés par le département, ne sauraient remettre en cause l'engagement personnel et la qualité de l'encadrement social offert par l'association présidée par M. Noël Constant.

L'association Hai Center n'ayant pas respecté l'ensemble des conditions qui lui avaient été fixées, concernant l'utilisation du domaine public communal, le 16 mars, afin de célébrer la fête du « Pourim », ses représentants ont été reçus hier, 9 courant, dans l'après-midi par M. Gailland et elle-même.

En conséquence, le Conseil administratif a décidé de ne désormais plus mettre à disposition de cette association, à titre gracieux, le domaine public communal.

Pour conclure ces « divers », Mme Grandjean-Kyburz rappelle la teneur d'une information, qui a d'ores et déjà été transmise, à savoir que la « Sortie des Aînés 2014 » aura lieu le mardi 30 septembre et le jeudi 9 octobre.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Mme Grandjean-Kyburz annonce la signature d'une convention avec une association récemment créée [Gravesite] et qui a pour objectifs de réunir des jeunes des Trois-Chêne pour favoriser leur épanouissement par la promotion d'activités sportives et culturelles, tout en favorisant le respect des espaces et installations publiques, ainsi que le partage respectueux de ces espaces entre les différentes générations. Cela signifie que dès la rentrée des vacances de Pâques, le comité de cette association reprendra la gestion de la salle de gym à l'école de Chêne-Bouggeries, laquelle a été mise à disposition les jeudis de 19 à 22 heures. Une première évaluation sera faite à la fin de l'année scolaire. Une convention afférente a été également signée par le service prévention et sécurité, ainsi que par la coordinatrice des TSHM des Trois-Chêne.

Pour rappel, une convention similaire avait été signée avec les membres de l'association « Actions en Chêne », dont les activités sont en quelque sorte en veilleuse, ses membres ayant d'autres projets personnels et ne pouvant plus s'investir avec la même intensité.

Mme Grandjean-Kyburz mentionne également la campagne « Lâche pas ton pote ». La nouvelle équipe de jeunes engagés dans le cadre de petits jobs, comme l'an passé, a été présentée aux membres de la commission Sécurité lors de la séance du 1^{er} avril 2014, en présence de l'équipe des TSHM. Pour rappel, la saison dernière, un projet pilote, qui s'était très bien déroulé, avait été mis sur pied entre la commune et la FASe.

L'équipe de « Lâche pas ton pote » est composée de jeunes des Trois-Chêne qui vont à la rencontre de leurs pairs dans les espaces publics pour transmettre des messages de prévention et de réduction des risques générés par l'excès de consommation de boissons alcoolisées, de drogues, de cannabis, etc, et surtout invitant au respect de l'environnement. Les jeunes de « Lâche pas ton pote » distribueront prochainement à d'autres jeunes des bouteilles d'eau, des "black boxes", des cendriers de poche, des sacs pour recueillir leurs déchets. La police

municipale participe bien évidemment à cette action. Sachez encore que cette année, la commune de Chêne-Bourg a décidé d'adhérer au projet.

AFFAIRES SOCIALES

Sur la plan social et notamment concernant le fonds d'aide en cas de catastrophe, le Conseil administratif, dans sa séance du 27 mars dernier, a décidé d'octroyer une subvention de 5'000.- à l'ONG Médecins sans Frontières pour répondre à un appel d'urgence face à la crise humanitaire en République centrafricaine.

CULTURE

Bilan

Ce printemps a été un vrai berceau culturel pour Chêne-Bougeries, avec de nombreux événements à l'affiche.

En effet, un week-end presque estival n'a pas découragé les fidèles spectateurs de la 11^{ème} édition du festival de Marionnettes, qui s'est tenu à la salle communale Jean-Jacques Gautier et au Nouveau Vallon, les 8 et 9 mars. Spectacles, ateliers, animations ont fait voyager petits et grands au cœur des histoires. Plus de 600 personnes ont assisté à ce joyeux festival.

Le vernissage de l'exposition de printemps, portant sur le « Paysage Genevois » a réuni plus de 120 invités, le jeudi 13 mars à l'Espace Nouveau Vallon. Après une introduction de bienvenue et des remerciements, la parole a été donnée à Monsieur Flavio Borda d'Agua, qui s'est adressé au public en qualité de président de la commission Culture. Puis, c'est la commissaire d'exposition, Mlle Nathalie Hug qui a pris la parole avec une explication historique. L'exposition, qui a eu lieu du 14 au 30 mars, a été un grand succès. De nombreux visiteurs ont apprécié la qualité artistique des œuvres exposées, de même que les visites commentées fort intéressantes qui leur ont été proposées durant les week-ends. C'est donc un bilan extrêmement positif qui ressort de cette initiative d'appel aux communiers ; initiative saluée fort positivement par la presse.

Le mercredi 19 mars, un rassemblement familial a eu lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier, pour découvrir la merveilleuse interprétation de Joëlle Luthi et Yan Richard, dans le spectacle venu de Paris « Eby et son Petit Chaperon Rouge ». Moment enchanteur ponctué de beaucoup de rires mais aussi d'un silence qui en disait long sur l'émerveillement de tous.

C'est en début de soirée de ce même mercredi 19 mars que Mme Grandjean-Kyburz a eu l'honneur de recevoir à la salle communale, les nouveaux naturalisés, et les deux méritants chênois, Joëlle Luthi et Yan Richard.

Hans Erni, un peintre dans le siècle, a été mis sous les projecteurs de la salle communale, le mardi 25 mars, à travers un film rétrospectif de sa carrière réalisé par Raphaël Blanc. Un grand moment d'émotions et de découverte, complété par l'intervention de Monsieur Jean-Charles Giroud, historien spécialiste du peintre et ami de ce dernier. La première conférence du cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2014, portant sur le thème « Arts et Droits Humains » a été un franc succès. Quelques 120 personnes se sont passionnées pour ce grand homme, figure emblématique de l'art suisse. Un verre de l'amitié a ensuite permis à tous d'échanger leurs impressions sur le film.

À travers les « Journées Citoyennes », qui se sont déroulées sur deux matinées, lundi 7 et mardi 8 avril, nos élèves ont pu découvrir la caserne des pompiers, le service des parcs et promenades, l'État civil, la chaufferie centralisée à bois et la Police municipale.

Puis, ce matin même, ces élèves ont été reçus en présence de bon nombre d'entre vous, pour une séance de Conseil municipal quelque peu particulière. Un grand merci, tout particulièrement à celles et ceux qui ont manifesté leur disponibilité.

La voix d'Eva Fiechter de l'Orchestre Buissonnier a bercé les oreilles des mélomanes avertis mardi soir, 8 avril, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, lors du traditionnel concert de Printemps.

Les événements à venir

Mardi prochain, 15 avril, verra se poursuivre le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier, avec un film intitulé « Les Yeux d'Ella Maillart », suivi des témoignages fascinants de Bruno Paulet, écrivain et photographe, qui nous entraînera sur le même périple audacieux que l'exploratrice. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Communications de M. Karr, conseiller administratif

TERRITOIRE

Le processus relatif aux conventions à signer avec les propriétaires privés concernés, en vue du futur aménagement d'espaces publics dans le village de Chêne-Bouggeries, avance. En effet, nous espérons obtenir prochainement des propriétaires concernés des lettres d'intention manifestant leur ouverture quant aux aménagements envisagés sur l'intérieur de l'îlot, reconnu par le projet de plan de site. Des contacts ont, par ailleurs, eu lieu récemment avec MM. Ferrari et Vasey, respectivement architecte du bureau Nuvolab, lauréat « du processus MEP » et architecte mandataire, afin de définir au mieux les besoins communaux en matière d'espaces publics à l'arrière des bâtiments situés sur la rue de Chêne-Bouggeries.

Conformément aux souhaits de la commission, d'avancer sans tarder et en parallèle avec l'instruction du plan de site, les membres de la commission Territoire seront informés, lors de leur prochaine séance, du détail de ce dossier, en présence de MM. Philippe Vasey et Iannos Ioannides, représentants du Comptoir Immobilier Genève et mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

Une rencontre préliminaire a récemment eu lieu avec M. Christophe Favre, représentant de l'Office des bâtiments, au sein du Département des finances (DF), concernant la construction de l'école de commerce de Frontenex, dont les travaux devraient débuter en octobre prochain, ce qui s'avérera problématique sur le plan de la mobilité dans le secteur, en raison, en autres, du chantier CEVA en cours.

M. Favre sera au demeurant reçu par le Conseil administratif lors de sa séance prévue le 7 mai, ce projet complexe revêtant un caractère clairement transversal.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du Grand-Projet Chêne-Bourg/Chêne-Bouggeries connaît une forte accélération au détriment de la concertation, plusieurs séances dites de COPIL ayant été purement et simplement annulées ou pour le moins reportées à l'automne 2014, ce qui n'augure rien de bon.

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

En l'absence de dispositions légales contraignantes en la matière, le Conseil administratif a souhaité, par souci de prévention et pour des raisons de santé publique, de sensibiliser les communiers à la problématique des « chenilles processionnaires » du pin. Ainsi, un flyer d'information a récemment fait l'objet d'un envoi "tous-ménages".

Réunis en séance le 3 mars, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont été informés, dans le détail, d'un projet remanié de recapitalisation du patrimoine végétal communal. À cet égard, M. Karr signale que 48 % de ce patrimoine a été recensé à ce jour, et que ce dernier devrait faire l'objet d'une numérisation complète à l'horizon 2016/2017.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec M. Alexandre Wisard, directeur du service de la renaturation des cours d'eau (DGEau/DETA) concernant, entre autres, le déversement d'eau cimentée provenant du chantier CEVA voisin, dans la Seymaz.

Une demande d'emprise complémentaire à celles contenues dans la PAP a été formulée par le consortium SGC en charge des travaux sur le lot 7 du chantier CEVA concernant l'abattage de cinq arbres supplémentaires sur le domaine public communal au chemin du Pont-de-Ville. La commune ne saurait répondre favorablement à cette demande et un accord devra donc être trouvé avec l'entreprise.

Le Conseil administratif a décidé d'une participation communale au projet intitulé : « 2007-2017 : la portée des Plans paysage : retour d'expérience de l'Arve, rivière transfrontalière : 10 ans après », projet de paysage prioritaire porté par la DGNP et s'inscrivant dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le coût estimé de cette participation communale s'élève à CHF 8'000.- environ.

FEU - PC

Les membres de l'ORPC Seymaz se sont réunis le 2 avril pour un examen des comptes de fonctionnement 2013 du groupement.

Concernant la Cie 21 des sapeurs pompiers volontaires de Chêne-Bougeries et suite à une récente rencontre avec son commandant, je peux vous confirmer que l'ensemble des actes de commandement sont désormais à jour, c'est à dire que la Compagnie est, suite au changement de commandant, à jour et prête pour l'inspection d'automne. Par ailleurs, les efforts déployés en vue d'augmenter les effectifs de la compagnie devraient très prochainement commencer à porter leurs fruits.

DIVERS

Contrairement à ce qui a été dit concernant la séance du Conseil administratif de ce jour, Madame le Maire a oublié de préciser que la décision de recourir au TF contre deux récents arrêts de la Chambre administrative n'a pas été prise à l'unanimité mais à la majorité du Conseil administratif.

Communications de M. Locher, Conseiller administratif

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

En marge des travaux de mise en séparatif du collecteur et à la construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA, et pour lequel un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 4'247'899.- TTC est à l'ordre du jour de votre Conseil ce

soir, mes communications, dans le domaine des Bâtiments et des Infrastructures, seront fort brèves.

Ainsi, sachez que les travaux d'aménagement du parc jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs avancent, conformément au planning des travaux et qu'à complétude de ces derniers, le parc sera ouvert au public selon les horaires saisonniers figurant dans le règlement communal des parcs et espaces publics.

Par ailleurs, des modifications sont actuellement apportées aux installations d'éclairage équipant l'Espace Nouveau Vallon, à savoir que des spots LED, munis de zooms équiperont, désormais, les rails de support fixés sur les plafonds, permettant ainsi de mieux valoriser les œuvres exposées.

Une APA en bonne et due forme a, par ailleurs, été déposée concernant le projet d'installation d'une plate-forme, d'environ 12 m², jouxtant l'Espace Nouveau Vallon.

ADMINISTRATION

Personnel

Les membres de la commission des Affaires sociales avaient été informés par ma collègue, Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, maire, lors de leur séance du 18 mars, de la nécessité de procéder, dans un avenir proche, à l'engagement d'un-e gestionnaire des affaires sociales, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 80 %. Les membres de la commission Finances en ont également été informés lors de leur séance du mardi 8 courant. En conséquence, une annonce d'ouverture de poste sera publiée très prochainement.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 13 mars 2014, de nommer Mme Michèle Tamborini, assistante du secrétaire général et secrétaire du Conseil administratif, en qualité de fonctionnaire conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

Lors de cette même séance, notre Conseil a également décidé de nommer Mme Melody Gada Barenco, secrétaire du service technique et gestionnaire de notre récente GEAD « fournisseurs », en qualité de fonctionnaire de la ville.

Sur proposition de mon collègue M. Jean-Michel Karr, le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 20 mars, d'engager M. Bruno Sciarini, en qualité de jardinier au sein du service des Parcs et Promenades, ceci depuis le 1^{er} avril 2014.

Sur proposition toujours de mon collègue Jean-Michel Karr, notre Conseil a décidé, ce jour, de prolonger au mois de juin 2015, le contrat de travail à durée déterminée de Mme Bertocchi, secrétaire à 80 % au sein de l'arrondissement d'État civil Chêne-Bougeries-Voirons.

Et pour conclure ce chapitre, consacré au personnel communal, sachez encore que lors de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Nitza Schall en qualité d'assistante gestionnaire RH à 40 %, ceci à partir du 1^{er} mai 2014.

Les membres de la commission du personnel ont finalement décidé récemment de signer un « protocole d'accord » liant ladite commission du personnel au Conseil administratif.

Sur cette base, des discussions paritaires vont pouvoir être prochainement lancées sur une base thématique. Je ne manquerai, bien évidemment pas, de vous tenir informés du calendrier de ces travaux, sitôt ce dernier entériné, ainsi que de l'état d'avancement des discussions.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Travaux de mise en séparatif du collecteur et de construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA entre les kilomètres 72.260 et 72.711 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 4'247'899.- TTC).

La vice-présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher ne va pas revenir en détail sur l'entier du projet pour lequel les conseillers municipaux ont reçu un exposé des motifs très complet. Il aimerait ajouter qu'il s'agit là d'une des obligations de la commune en termes d'assainissement de l'ensemble de ses installations.

M. Locher rend attentif au fait, d'une part, que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la direction du projet CEVA pour le compte de la commune et que, en étroite collaboration avec la commune, cette même direction du projet CEVA assurera, en coordination avec le canton, en particulier le service de planification de l'eau, la coordination générale du chantier. Il rend également attentif au fait que lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau, en janvier 2015, le financement sera légèrement modifié, puisque l'entier des amortissements que la commune aura à consentir par rapport à ce crédit d'investissement sera pris en charge dans le cadre d'un fonds intercommunal, lequel n'est toutefois pas encore finalisé dans sa conception, ni d'ailleurs dans son financement.

La vice-présidente passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli indique que le projet a été traité à plusieurs reprises en séances de commission. Celle-ci a reçu également l'ingénieur mandataire qui a présenté les plans techniques de l'ouvrage. Le projet a été approuvé à l'unanimité. Des questions ont été notamment posées sur le mode de financement qui aura cours à partir de l'année prochaine et sur quelques détails de nature technique, en particulier le fait que le bassin de rétention, dans les premières années d'utilisation, récupérera des eaux mélangées et non pas seulement des eaux claires, comme cela sera le cas dans l'avenir.

La vice-présidente passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que lors de sa séance du 11 mars 2014, la commission Finances a préavisé favorablement cette demande de crédit par 5 voix pour et 1 abstention.

La vice-présidente ouvre la discussion.

M. Perrin se montre surpris par les coûts et surtout par les répartitions financières prévues. Initialement, on pensait que la majorité de ces coûts serait prise en charge par le Canton. Or, il semble qu'il y ait des arrangements intercommunaux qui se mettent en place concernant la répartition du financement. M. Perrin reste donc surpris du fait que les communes doivent prendre l'ensemble des coûts à leur charge alors qu'un projet de convention, en ce qui concerne l'aménagement de la « Voie verte », avait été signé. M. Perrin n'a plus jamais entendu parler de cette convention. Après un vote sur ce premier investissement conséquent, il s'attend à ce que le Conseil administratif transmette une estimation des coûts auxquels la commune doit s'attendre, du moins un ordre de grandeur, pour les autres aménagements liés au projet CEVA sur le territoire communal.

La vice-présidente tient à préciser que le Grand Conseil est en train de se pencher sur quatre motions différentes, y compris la question du partage des frais liés à la réalisation de la « Voie verte ».

M. Karr signale qu'une rencontre est prévue, lundi prochain, avec M. Barthassat, conseiller d'Etat, sur ce sujet ceci en présence de ses collègues de Thônex et Chêne-Bourg. En l'occurrence, la position des trois communes est la même : la « Voie verte » est bâtie sur du sol qui appartient à l'Etat de Genève.

Si l'Etat de Genève a entrepris des négociations avec les CFF, c'est bien la preuve que cela reste du sol cantonal, négocié par le Canton avec d'autres partenaires. A l'époque, M. Cramer avait d'ailleurs précisé que seuls les aménagements mineurs ou supplémentaires seraient à la charge des communes. Ces dernières en sauront plus lors de la rencontre avec M. Barthassat qui aura eu connaissance des demandes contenues dans l'IN 144 relative à la mobilité.

Quant à la convention citée par M. Perrin, cette dernière n'a pas été signée. En revanche, il existe un plan provisoire de mise en œuvre des obligations découlant des partages de charges qui ont été imposées par l'administration fédérale pour assortir l'autorisation d'une implantation écologique, laquelle doit être réalisée dans un premier temps.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR ET DE CONSTRUCTION
D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE LOT 37.10 DU TRACE CEVA
ENTRE LES KILOMETRES 72.260 ET 72.711 : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 4'247'899.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 1 abstention, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 11 mars 2014,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 17 mars 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 16 voix pour et 2 abstentions

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 4'247'899.- TTC pour la mise en séparatif du collecteur et la construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA entre les kilomètres 72.260 et 72.711 ;

- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 4'247'899.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 71.01.331 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2044.

4.2 Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, chiffre 4 de la Loi sur l'administration des communes.

La vice-présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz précise que cette délibération fait suite à une modification de la LAC, arrêtée par le Grand Conseil le 14 février 2014. C'est une recommandation du service de surveillance des communes de s'adapter à cette modification qui est valable jusqu'à la fin de cette législature.

La discussion est ouverte.

M. Spinelli a bien compris que c'était une formalité. Une délibération similaire a été donnée en début de législature. Cependant, un point le dérange, non pas sur le fond mais sur la forme. Il s'agit certes de donner une compétence supplémentaire au Conseil administratif, mais une présentation en séance de commission n'aurait pas été de trop, avec un schéma ou une explication complémentaire. Il est rare de demander au Conseil municipal de voter un projet qui n'a même pas été abordé en commission. Pour cette raison, M. Spinelli s'abstiendra, estimant ne pas avoir obtenu les informations nécessaires.

Mme Grandjean-Kyburz répond que le Conseil administratif n'a pas d'exemples à donner. Il avait déjà été décidé, le 15 décembre 2011, qu'il passerait des actes authentiques selon l'article 30 et cela n'avait pas été non plus discuté en commission. Il s'agissait là également d'une mise en conformité avec les dispositions contenues dans la LAC.

M. Gailland confirme qu'il s'agit d'une simple extension du domaine de compétence du Conseil administratif, dont le Bureau du Conseil municipal avait au demeurant été saisi. Comme l'a souligné M. Spinelli, aucune commission n'a en effet été saisie de cette problématique. Il en avait été de même concernant la délégation de compétences initialement déléguée au Conseil administratif. M. Gailland attire l'attention sur le fait qu'un garde-fou important a été mis en place, puisque la délibération précise que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations à la charge de la commune que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement. Le Conseil municipal n'est donc pas amené à délivrer un chèque en blanc au Conseil administratif.

Mme Hochuli a eu la réponse qu'elle souhaitait et remercie M. Gailland.

Selon M. Le Guern, parler de simple mise en conformité avec la LAC est une expression quelque peu abusive, parce que la LAC précise que cette délégation relève d'une possibilité offerte, sans plus. Deuxièmement, la LAC stipule aussi clairement que la délégation est révocable à tout moment. Donc, il n'est pas précisé en « fin de législature ». Cela dit, il faudrait donc examiner si le besoin en la matière est réel. Il n'y a pas aujourd'hui d'urgence telle que le Conseil municipal ne puisse pas être saisi le moment venu si nécessaire. M. Le Guern ne voit pas la raison d'accorder automatiquement cette délégation.

La vice-présidente pense que même si le sujet ne "mange pas de pain", il aurait été opportun de l'aborder en séance de commission. Cela dit, elle propose de donner lecture de la délibération. Au préalable, elle souhaiterait préciser à l'attention du public que les éventuelles servitudes à la charge de la commune ne pourraient l'être qu'au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et/ou des régies publiques cantonales et non pas en faveur de privés.

La vice-présidente donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA
PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, AL.1,
LETTRE K, CHIFFRE 4 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES**

Vu la nouvelle teneur de l'article 30, al. 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 8 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions

- De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales, à condition que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
- Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2015.

5. Présentation des comptes 2013 de la commune

M. Locher souligne au préalable que sa présentation correspond aux derniers documents envoyés par messagerie électronique et qu'elle comporte les modifications apportées en commission Finances, lors de la séance du 8 avril 2014. Des diapositives supplémentaires ont également été introduites à la demande des commissaires.

Dans ses commentaires, M. Locher précise les éléments suivants :

- Les revenus s'élèvent à CHF 37'372'111.92 soit un montant de revenus supérieur de CHF 3'732'479.92 de plus que prévu au budget.
- Les charges se sont élevées à CHF 33'913'457.82, soit CHF 681'783.82 de plus que prévu au budget.
- Le résultat de l'exercice est de CHF 3'458'654.10, soit CHF 3'050'696.10 de plus que prévu au budget.
- L'état des comptes est conforme aux prévisions. La progression des revenus et des charges durant la période de 2006 à 2013 est constante avec toutefois une grande maîtrise des charges.
- Les dépenses par fonction sont à peu près superposables à celles des autres années avec deux postes principaux qui sont, d'une part, celui lié à la problématique de l'imposition et d'autre part les charges liées à l'administration générale, lesquelles représentent 11,6 % du total de ces dernières.
- Concernant la structure des recettes fiscales, la production liée aux personnes physiques représente la majeure partie des rentrées ; la production liée aux personnes morales étant quasi marginale.
- Les recettes de la péréquation sont en légère augmentation.
- En ce qui concerne l'évolution du centime additionnel des personnes physiques, depuis 2012, la volonté du Conseil municipal étant que le budget soit établi strictement sur la base des prévisions transmises par l'administration fiscale cantonale, la commune dégage immanquablement un rendement du centime plus élevé par rapport aux années précédentes. Il en va de même pour les recettes liées à l'imposition des personnes morales dont les écarts, lissés sur un certain nombre d'années, montrent néanmoins une progression constante.
- Pour ce qui concerne le reliquat, au 31 décembre 2013, ce dernier s'élève à CHF 16'947'242.- avec une provision de 75 %, soit CHF 12'710'431.-. Ce taux demeurant inchangé, le montant de la provision a été ajusté à + CHF 1'691'173.-.
- Le taux d'investissement demeure relativement bas. Les principaux investissements sont liés à la réalisation de collecteurs. Les amortissements ordinaires et complémentaires restent stables.
- Pour la suite des travaux, une séance dite des commissions réunies est prévue pour le 29 avril. L'adoption de ces comptes par le Conseil municipal devrait avoir lieu lors de sa séance ordinaire du 15 mai.

La parole n'est pas demandée.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La vice-présidente change de casquette pour une minute et parle en tant que présidente de la commission des Affaires sociales. Elle soutient la demande de la conseillère administrative concernant l'engagement d'une secrétaire, afin que la commune dispose d'un service social plus étoffé.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Transmission des documents sur les comptes

Mme Hochuli fait remarquer qu'elle n'a pas reçu la dernière version des comptes 2013.

M. Locher répond que le nécessaire sera fait, afin que chacun en dispose pour la séance des commissions réunies prévue le 29 avril.

7.2 Procès-verbal de la commission Sécurité du 4 mars 2014

Mme Hochuli, qui remplaçait M. Perrin, a quelques corrections à apporter au projet de procès-verbal.

Mme la vice-présidente lui suggère de les transmettra au président de la commission concernée.

7.3 Indicateur de vitesse à la Gradelle

Mme Hochuli souhaiterait remercier le Conseil administratif d'avoir fait poser un indicateur de vitesse à la Gradelle. Malheureusement, ce dernier n'a pas fonctionné très longtemps. En effet, il s'est éteint après un jour et demi ou est bloqué.

7.4 Mandat attribué à la SFG

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, le conseiller administratif responsable des finances a dit qu'un mandat avait été attribué à la SFG SA, soit l'organe de révision des comptes communaux concernant la gestion de la taxe professionnelle communale.

Mme Hochuli a donc posé la question de savoir s'il n'y avait pas là un conflit d'intérêt.

M. Locher avait affirmé que si le Conseil administratif a pris cette décision et que cette dernière a été examinée par le Service de surveillance des communes, il ne voyait pas où se situait le problème. Néanmoins, comme Mme Hochuli avait des doutes, elle s'est renseignée. Selon l'article 728 du Code des obligations dont elle donne lecture, il est stipulé que : « *L'organe de révision doit être indépendant et former son appréciation en toute objectivité. Son indépendance ne doit être ni restreinte dans les faits ni en apparence. L'indépendance de l'organe de révision est en particulier incompatible avec* – Mme Hochuli ne donne lecture que de la partie qui concerne la commune – *la collaboration à la tenue de la comptabilité ainsi que la fourniture d'autres prestations qui entraînent le risque de devoir contrôler son propre travail en tant qu'organe de révision.* ». Donc, Mme Hochuli maintient son interrogation de savoir si vraiment l'organe de révision peut en même temps valablement conseiller la commune concernant la question de la taxe professionnelle.

M. Locher maintient ce qu'il a dit lors de la dernière séance et confirme également le mandat donné.

Mme Hochuli s'interroge alors quant à la compatibilité de ce mandat avec les dispositions contenues à de l'article 728 du Code des obligations.

Selon M. Locher, il s'agit peut-être d'une question d'interprétation.

La vice-présidente se tourne du côté de M. Ullmann pour faire appel à ses compétences de juriste.

M. Ullmann pense qu'il y a une légère erreur de compréhension de la part de Mme Hochuli concernant les dispositions contenues à l'article 728 CO. Dans le cadre d'une comptabilité en interne, que ce soit pour une société anonyme ou pour une collectivité publique, on fait appel à un tiers, le réviseur, pour savoir si les comptes sont exacts. Le réviseur ne va pas examiner tous les détails, mais il dira si, oui ou non, la comptabilité est bien tenue. L'idée est qu'il ne doit pas se contrôler lui-même, ce n'est donc pas lui qui va établir les comptes et dire ensuite qu'il a bien fait son travail. En revanche, en plus de son travail de réviseur, il peut parfaitement donner des conseils et des orientations sur la manière de tenir les comptes.

Mme Hochuli n'est pas pleinement satisfaite de cette explication.

La vice-présidente propose de poser la question au Service de surveillance des communes.

7.5 Chemin De-La-Montagne

Mme Hochuli aimeraient savoir s'il y a des nouvelles concernant l'état d'avancement de la procédure relative aux immeubles du chemin De-La-Montagne, suite à la récente visite du Conseiller d'Etat en charge du dossier.

M. Karr répond qu'aucun élément nouveau n'a été fourni de la part du DALE.

7.6 Concert de printemps de l'Orchestre Buissonnier

Mme Hochuli souligne que le concert a été magnifique, d'une qualité extraordinaire et elle trouve dommage qu'il y ait eu si peu de monde. N'y aurait-il pas une possibilité de faire davantage de publicité ?

Mme Grandjean-Kyburz répond qu'un "tous-ménages" a été distribué.

7.7. Etat des sanitaires à l'école de la Gradelle

Mme Hochuli demande s'il y a eu une intervention à l'école de la Gradelle suite à sa remarque au sujet de l'état déplorable des sanitaires dont elle avait fait état lors de la dernière séance du Conseil municipal.

M. Locher répond que la question s'est posée de savoir si Mme Hochuli parlait lors de son intervention, de la situation actuelle ou de la situation qui prévalait avant la tenue d'un conseil d'établissement au cours duquel ce sujet avait été évoqué. Quelques travaux ont été réalisés depuis sachant toutefois qu'il y a des classes vides à l'étage dont les sanitaires nécessitent une remise à niveau conséquente. Il est possible que des travaux soient entrepris pour la prochaine rentrée scolaire, si d'aventure des classes devaient être ouvertes, étant rappelé que la garderie "Le Petit Manège" a déménagé dans des locaux de l'école de la Gradelle. Une concertation a déjà eu lieu avec la direction de l'école pour ne pas manquer le moment venu de réhabiliter ces WC.

Mme Hochuli précise qu'elle parlait des WC du rez-de-chaussée et du premier étage, mais elle ne se rappelle pas exactement la date de sa visite des lieux. Elle avait surtout insisté sur l'état de saleté des sanitaires.

M. Locher pense qu'il s'agit donc surtout d'une question de nettoyage. Il avait entendu parler de carrelages abîmés, de lunettes de WC cassées, toutes choses qui font partie de l'entretien du bâtiment et qui nécessitent des investissements. Il comprend mieux maintenant la remarque de Mme Hochuli et il fera faire un état des lieux.

7.8 Faible participation des enfants aux concerts

M. Messerli remarque qu'il faudrait encourager les directeurs ou les enseignants à inciter les élèves à assister aux concerts, les "tous-ménages" ayant un impact tout relatif.

7.9 Travaux à l'arrêt du tram de Grange-Canal

M. Messerli demande des précisions concernant les travaux réalisés à hauteur de l'arrêt de tram de Grange-Canal, étant donné qu'il ne se souvient pas avoir eu de présentation en la matière en séance de Conseil municipal.

M. Locher explique que ces travaux sont inclus dans le crédit d'investissement pour la réfection de la surface et la réalisation du collecteur séparatif du chemin Python. La Commune, ayant l'obligation d'assainir les égouts, a profité de ce chantier pour réaménager une petite parcelle sise à cet endroit pour la rendre plus conviviale, en installant des tables et des bancs. Les services communaux ont réalisé ce projet à l'interne, comme annoncé en séance de commission, mais le chantier a pris du retard suite à de fortes pluies et à la demande des SIG de mettre aux normes l'adduction d'eau que comporte le parc. Pour répondre à M. Messerli, M. Locher précise qu'il s'agit d'un aménagement minimal qui n'a donc pas fait l'objet d'une présentation détaillée en commission.

M. Perrin demande si une autorisation particulière ou un crédit était nécessaire préalablement au lancement de ces travaux. Il est surpris de ne pas avoir vu ce sujet être abordé en séance de commission.

M. Locher répond qu'un crédit d'investissement a bel et bien été voté par le Conseil municipal. Ce projet respecte les normes en vigueur, les services communaux étant compétents en la matière.

M. Spinelli trouve qu'en cas de travaux, il faudrait passer par une APA ou pour le moins prévenir par courrier le Département de l'urbanisme. Bien que ce projet soit réalisé à l'interne, il aurait été préférable d'avoir plus d'informations avant sa mise en œuvre, et qu'il ne relève pas uniquement de décisions prises par des fonctionnaires communaux.

M. Locher relève qu'il s'agit d'un petit square qui était en très mauvais état et sous-utilisé, faisant partie du domaine public. Réaliser cet aménagement à l'interne était beaucoup plus simple, et il vaudrait mieux attendre la fin des travaux avant de porter un jugement sur leur qualité.

M. Perrin insiste sur le fait que de mener ce projet à l'interne contrevient aux lois relatives à la construction. Il rappelle que la gestion d'une commune répond à certaines règles.

M. Karr signale qu'aucune demande d'autorisation de construire n'a été déposée et que le projet ne figure dans aucune publication de la FAO.

7.9 Travaux d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment de la Gradelle

Préalablement à sa question, M. Spinelli a une suggestion à faire, sans aucune volonté polémique et qui s'adresse à toutes les personnes réunies autour de cette table. Quand on veut entreprendre des travaux, il n'y a aucun risque à envoyer pour le moins un courrier au département qui répondra si on peut les réaliser sans autre ou si l'on doit passer par un architecte. C'est une pratique courante.

M. Spinelli en vient ensuite à sa proposition individuelle. Il y a trois mois, la majorité du Conseil municipal a souhaité ajourner le crédit d'investissement relatif aux travaux d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment de la Gradelle. Le montant initial du crédit envisagé est passé de 8 millions à près de 11 millions de francs, suite à des ajouts de travaux en cours de chantier suggérés par les mandataires. Le but de cet ajournement n'est pas de remettre en cause le projet en tant que tel, mais la capacité de la Commune à apprécier l'impact d'un tel investissement sur le long terme. Si à l'avenir, de nombreux projets de qualité sont présentés et coûtent aussi cher, M. Spinelli se demande s'il ne faudrait pas augmenter le budget de fonctionnement, mais une telle appréciation reste difficile. Après cet ajournement, une séance du Bureau a eu lieu avec M. Locher pour discuter de la suite à donner audit ajournement et c'est à ce moment-là que les choses se sont quelque peu gâtées. M. Locher a posé la question de savoir s'il convenait, par exemple, d'entreprendre une étude sociologique sur le profil des contribuables afin de déterminer l'impact de certains travaux. M. Spinelli propose pour sa part de remettre cet objet à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, après l'avoir fait passer en commission Finances. Il a appris fortuitement qu'il existe un programme développé par l'Etat de Genève à destination des communes et qui donne la possibilité de réaliser un plan d'investissement décennal. Cela pourrait être l'outil idéal pour mesurer l'impact de ce genre d'investissement important sur le long terme, car bien que la Commune dispose de bonnes rentrées fiscales, cela n'est pas une raison pour dépenser de gros montants sans entreprendre d'analyse au préalable.

La vice-présidente souhaiterait davantage de concision dans les prochaines questions. Au passage, elle note que celle de M. Spinelli s'approche en réalité d'une proposition individuelle.

M. Locher précise que Chêne-Bougeries, comme l'ensemble des communes genevoises, est tenue de par la loi actuelle de respecter un plan comptable selon le modèle MCH1. Un nouveau modèle comptable devrait entrer en vigueur d'ici à trois ans. Ce dernier comportera de nouveaux éléments dont, entre autres, un plan quinquennal dans lequel un tableau des investissements pourra être établi de manière quasiment automatique. Suite au refus d'une majorité du Conseil municipal d'entreprendre les travaux envisagés à la Gradelle, M. Locher a demandé à être entendu par l'ensemble des chefs de groupes politiques, hormis le PLR, pour en connaître les raisons. Le 24 février, lors de la séance du Bureau, il a remis un texte assorti de questions dont il donne brièvement lecture :

- 1) Quel est l'horizon temporel à intégrer, 3 ans, 5 ans, 10 ans, ou 20 ans ?
- 2) Quel est le degré de précision attendu, chiffres en millions ou en milliers de francs ?
- 3) Faut-il faire une étude prospective sur les retombées fiscales en intégrant les hypothèses sur les vérifications des régimes fiscaux à venir, le taux unique de l'imposition des entreprises, l'abolition de la taxe professionnelle, l'imposition au lieu du domicile ?
- 4) Faut-il une étude précise sur les futurs besoins de rénovation des immeubles pour faire des projections (une demande dans ce sens ayant été écartée en commission Finances du 14 janvier dernier) ?

- 5) Faut-il faire une étude sur l'avenir du social et culturel de la commune ?
- 6) Faut-il faire une étude sociologique axée sur les profils fiscaux des contribuables de la commune ?
- 7) Quel est alors le budget pour toutes ces études et documents ?

M. Locher aimerait donc connaître la volonté des conseillers municipaux, afin que le projet d'assainissement et de rénovation de l'école de la Gradelle soit adopté le plus rapidement possible.

La vice-présidente donne la liste des prises de parole en suspens.

Mme Tiercy fait remarquer que M. Spinelli a le droit de répondre.

La vice-présidente souhaiterait néanmoins que les prises de parole soient un peu plus succinctes.

M. Spinelli rappelle que c'est un projet important ; sa demande visait simplement à obtenir un outil permettant de mettre en perspective les différents crédits d'investissement avec la capacité financière de la Commune, afin d'éviter que des projets de qualité mais très onéreux assèchent les finances communales.

M. Karr explique qu'il existe effectivement un outil à disposition des communes, développé par l'Etat et correspondant à la demande de M. Spinelli : un planificateur financier, qui se compose de différents tableurs Excel (équipements publics, phasage des travaux, planification et catégorie de logements, etc). C'est de la prospective. Tenant compte des investissements à consentir sur une longue durée et en fonction des rentrées fiscales, que fait-on ? Dans quel ordre ? Cet outil est à disposition des communes.

La vice-présidente fait la proposition formelle, à l'intention de M. Pictet, de reprendre cette discussion en commission Finances.

Pour M. Fassbind, c'est une question de confiance dans l'avenir et dans la situation financière de la commune. Il relève que Chêne-Bougeries est l'une des premières communes genevoises en matière de capacité financière. Au vu de cette confortable situation financière, on peut certes réaliser des études, mais il vaudrait mieux agir concrètement en entreprenant les travaux nécessaires, notamment dans les écoles, plutôt que perdre du temps en utilisant un planificateur financier qui nécessite certainement une vaste étude par des spécialistes. Il s'agit en fait d'une confrontation de visions d'avenir. Les tableaux que M. Karr demande impliquent de faire appel à des spécialistes qui ne pourront d'ailleurs émettre que des hypothèses.

M. Perrin rappelle à M. Fassbind que lors de la séance de commission relative aux travaux de rénovation de l'école, il y a eu des prises de position claires concernant certains crédits sollicités. Ainsi, il a été demandé à l'architecte de faire des appels d'offres pour obtenir une estimation plus cohérente des coûts, car le projet initial de CHF 7 millions est passé à CHF 11 millions. Or, une mise en soumission permet d'obtenir des chiffres plus précis afin de pouvoir prendre des décisions sur des éléments plus fiables. La commission est favorable à un investissement, mais elle aimerait se baser sur les prix réels du marché et non pas seulement sur des estimations.

La vice-présidente prend acte de toutes ces remarques. Le sujet doit visiblement être discuté. Pour sa part, elle ne voit pas encore d'unanimité sur la marche à suivre.

7.10 Séance de vérification des comptes

Mme Wyss remarque qu'il faudrait transmettre le courrier reçu par les membres de la commission Finances annonçant la séance « Portes ouvertes » du 16 avril 2014 pour la consultation du grand-livre. A son souvenir, ces séances étaient élargies, les années précédentes, à tous les membres du Conseil municipal.

M. Locher répond que c'est la commission Finances, *a priori*, qui a été convoquée. Il ne pense pas qu'on mettra à la porte quelqu'un qui n'en ferait pas partie.

La vice-présidente fait remarquer que tout le monde n'a pas les mêmes disponibilités à 17 heures. Auparavant, ces séances dites « Portes ouvertes » avaient lieu le samedi matin.

7.11 Village de l'association Carrefour-Rue

M. Sapey trouve étrange que la Commune n'ait pas été avertie de l'installation d'un "village", sur la parcelle située 154 route de Malagnou, et il demande des précisions sur le sujet. Il considère une telle décision comme relevant de la dictature parce que les gens sont terrorisés d'avoir encore d'autres marginaux qui vont s'installer près de chez eux.

Mme Grandjean-Kyburz souligne qu'elle a mentionné dans ses communications que le Conseil administratif avait appris par la presse l'existence de ce village, trois jours seulement après avoir reçu M. Hodgers qui n'a nullement évoqué ce projet. Elle procède à la lecture du courrier adressé à M. Dal Busco sur le sujet, envoyé le 1^{er} avril.

M. Sapey demande alors quels sont les moyens de lutter contre une telle décision.

Mme Grandjean-Kyburz explique qu'il n'existe aucun moyen de la contrer. L'étonnement et le souci du Conseil administratif ont été manifesté, et il sera informé ou consulté prochainement lors de la mise en œuvre du projet.

M. Karr rappelle qu'un tel projet doit normalement faire l'objet d'une autorisation de construire, qui est la procédure décisive pour le changement d'affectation d'une parcelle. Il conseille aux participants de consulter la Feuille d'avis officielle, car l'Etat est tenu d'y faire une publication.

La vice-présidente signale que le sujet a été discuté brièvement en séance de la commission des Affaires sociales et il a été relevé qu'il y aurait quand même un avantage à disposer d'un interlocuteur précis.

M. Bauduccio remarque que la décision d'installer ou non des containers sur la parcelle revient en fin de compte à l'Etat. Ensuite, ce serait quand même toujours mieux de voir ce genre de personnes, qui n'ont peut-être pas eu beaucoup de chance dans leur vie, disposer de logements temporaires plutôt que de pseudo étudiants.

Mme Bisanti souligne à l'intention de M. Sapey que les démunis existent bel et bien à Genève. M. Constant fait un travail remarquable pour ces personnes et ces dernières ne sont pas des voyous pour autant.

Pour rebondir sur la remarque de Mme Bisanti, M. Sapey précise qu'il ne blâmait pas les démunis. Il souhaitait défendre les personnes âgées qui ont été assaillies par de prétendus étudiants, qui ont peint des graffitis et enjambé des barrières. De plus, plusieurs cambriolages dans le secteur restent encore inexplicables à l'heure actuelle et ces faits ne paraissent jamais dans la presse.

La vice-présidente prend note des remarques de M. Sapey.

7.12 Travaux au niveau des routes

M. Bauduccio observe que le service des parcs et promenades n'a pas eu le temps de se charger des problèmes qu'il a indiqué le mois passé. En revanche, le service a profité de s'adjointre du personnel du service des routes car des pavés de la route ont été enlevés à l'entrée du Vieux-Chêne. Pour l'instant, seuls trois pavés ont été arrachés, mais M. Bauduccio estime que le carrefour devrait être réparé avant que d'autres pavés ne disparaissent.

7.13 Bacs de végétaux

Pour sa première demande, M. Favarger s'enquiert de la problématique des bacs de végétaux placés à l'intersection de la route de Chêne et de la rue du Gothard. Il y a là également un passage piétons. Ces bacs gênent la visibilité des automobilistes et ce danger a été signalé lors de la dernière séance du Conseil municipal. Or, M. Favarger constate que la situation n'a pas changé.

7.14 Recours de la commune auprès du Tribunal Fédéral

M. Favarger rebondit sur l'information donnée en début de séance. Il souhaite savoir si une estimation du coût du recours annoncé auprès du Tribunal Fédéral pourrait être établie, que le Tribunal décide en faveur de la commune ou non. En outre, quel est le montant que les recourants ont demandé ?

Mme Grandjean-Kyburz répond que tant que la décision de justice n'est pas en force, cette information ne peut être divulguée. Le délai de recours est de 30 jours.

M. Perrin estime que si le Conseil administratif poursuit ses démarches, celles-ci engendreront des frais non négligeables. Il se dit étonné que la question de ces frais ne soit pas abordée en commission Finances, qui devrait décider d'accorder ou non les crédits nécessaires au Conseil administratif. Certaines personnes ne seraient en effet pas forcément favorables à poursuivre cette action en justice. M. Perrin propose donc qu'une analyse soit effectuée lors de la prochaine séance au sujet des mécanismes relatifs aux engagements du Conseil administratif concernant ce genre de dépenses ainsi que sur les décisions vis-à-vis des conseillers municipaux quant à la démarche qui a été entreprise.

Mme Grandjean Kyburz affirme que cette prérogative appartient très clairement au Conseil administratif.

Mme Sommer informe M. Perrin que l'article 48 de la LAC, alinéa 3, lettre n, stipule qu'il appartient au Conseil administratif de défendre les intérêts de la commune dans les procès qu'elle intente ou qui lui sont intentés et de prendre les mesures nécessaires. Elle abonde dans le sens de Mme Grandjean-Kyburz en affirmant que ces compétences relèvent bien du seul Conseil administratif.

7.15 Arrêt de bus "Hauts-de-Malagnou"

M. Fassbind souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur l'arrêt de bus situé à hauteur des "Hauts-de-Malagnou", qui ne dispose pas de toit et est situé sur un trottoir très étroit. Il demande si un projet est prévu concernant cet arrêt, car il sera fort utilisé lorsque les nouveaux habitants auront fini d'emménager et que le quartier prendra vie.

M. Locher explique que les propriétaires ont d'ores et déjà été approchés. La commune propose de créer, non pas un abri, mais deux, étant donné l'utilisation importante de l'arrêt. Ces abris devront être encastrés dans le mur longeant la propriété, car la largeur légale à respecter est insuffisante pour l'implantation d'un arrêt. Des tractations sont en cours entre le propriétaire et l'Etat à ce sujet et la commune financera les travaux d'installation lorsque l'autorisation sera accordée. En ce qui concerne l'autre côté de la route, l'arrêt ne se situe pas sur le territoire de la Ville de Chêne-Bougeries.

7.16 Arrêt de bus situé au chemin de la Paumière

M. Sapey enchaîne avec l'arrêt situé au chemin de la Paumière où il observe qu'une clôture a été installée. Des travaux sont-ils prévus ?

M. Locher précise que les discussions avec les propriétaires concernés n'ont pas abouti et que leur accord est nécessaire.

7.17 Salaires des fonctionnaires de la commune

Mme Bisanti annonce que le groupe Socialiste propose une revalorisation des salaires des employés communaux.

La vice-présidente complète la demande. Les employés n'ayant pas bénéficié d'annuités pendant une année, il s'agirait en fait de la leur redonner.

7.18 Abribus sur le chemin De-La-montagne

La vice-présidente propose de négocier avec les propriétaires des immeubles situés à hauteur des n° 4 à 10 du chemin De-La-Montagne dans le but de créer un abribus sur une partie de leur terrain. Cet arrêt est en effet très utilisé et les personnes ne peuvent s'abriter en cas de pluie. De plus, les usagers des transports publics ne peuvent s'asseoir à cet arrêt, ce qui peut être problématique pour les habitants du chemin De-La-Montagne qui sont parfois âgés. Mme la vice-présidente estime que la commune devrait trouver une solution à ce problème et passe la parole à M. Spinelli.

7.19 Travaux au chemin de Fossard

M. Spinelli s'interroge sur les travaux effectués au chemin de Fossard, à proximité de la poste. Il ajoute que la route était barrée et que la signalisation n'était pas très bonne, ce qui a conduit plusieurs automobilistes à entreprendre des "tourner sur route".

M. Locher explique que ces travaux résultent de la rupture d'une conduite d'eau. Les SIG ont suivi la procédure standard et ont automatiquement mis en place un plan de sauvegarde immédiat, car les débits d'eau considérables peuvent entraîner des dégâts très importants. Ceci s'est notamment produit lors de l'inondation des sous-sols de l'école de la Gradelle. Ce sinistre avait au demeurant détruit l'intégralité de la chaussée du carrefour. Les SIG ont alors procédé à des réparations d'urgence. M. Locher explique que dans le cadre de ce type de dégâts d'eau, qui sont assez fréquents, les services industriels mettent en place un chantier provisoire immédiat de sécurisation et interviennent peu après pour réparer définitivement les

conduites d'eau. Dans un souci d'efficacité, ces chantiers sont entièrement autonomes et aucune concertation n'est prévue avec d'autres chantiers qui pourraient se dérouler quelques semaines plus tard. Dans le cadre de la réparation du chemin de Fossard, les riverains ont été avertis de même que la commune et la route a été barrée selon les demandes formulées par les services de l'Etat. M. Locher concède que les panneaux de signalisation ont été installés d'une manière assez discrète, raison pour laquelle certains véhicules ont dû faire demi-tour, mais le chantier est censé être terminé à la fin de la semaine.

7.20 Barrières de protection au chemin De-La-Montagne

En parlant de travaux, M. Locher aimerait revenir sur un point au sujet du chemin De-La-Montagne. Il rappelle que celui-ci avait fait l'objet d'une demande de modification au sujet de certaines places de stationnement, car les voitures se parquent en épi à hauteur du cimetière. Cet endroit devait donc être sécurisé. Les démarches ont été effectuées et nécessiteront la mise en place d'un système de barrières pour protéger les élèves, qui passent sur ce trottoir, des automobilistes y effectuant des marches arrière. Cet aménagement requiert une modification des marquages, étant donné que la configuration des places de stationnement doit être changée. Etant donné que l'emprise du chantier CEVA s'est agrandie et qu'une partie du trottoir devra être refaite, les SIG ont décidé de surseoir à cette modification afin d'éviter de devoir refaire le marquage une fois les travaux terminés. M. Locher précise que la demande a été entendue et sera suivie d'effets.

7.21 Abattage d'arbres

M. Gross rappelle que M. Karr a mentionné en début de séance une rencontre avec les mandataires du projet CEVA concernant l'abattage d'arbres situés au chemin du Pont-de-Ville. Il demande si une autorisation a été accordée par la DGNP car deux arbres ont déjà été coupés, à savoir l'arbre qui était au pied de l'ancienne passerelle ainsi que le premier de la lignée.

M Karr se dit surpris des propos de M. Gross, car il s'est récemment rendu sur place et n'a pas constaté le moindre abattage d'arbre. Il rappelle que les autorisations paraissent dans la FAO et ne sont pas soumises à la commune. Celle-ci demande le cas échéant les dossiers y relatifs à la Direction générale de la nature et des paysages. M. Karr ajoute ne pas avoir connaissance d'une demande d'abattage à cet endroit en dehors du périmètre du PAP.

7.22 Nouvelle exposition au château de Prangins

M. Messerli informe les Conseillers municipaux d'une nouvelle exposition qui a actuellement lieu au Musée national suisse au Château de Prangins, dont le thème est le papier découpé. Il juge cette exposition extrêmement intéressante et encourage les participants à s'y rendre. Il ajoute que 400 personnes sont membres de l'Association suisse des Amis du découpage sur papier, une activité qui s'est considérablement renouvelée et a été mise au goût du jour.

La vice-présidente lève la séance à 22h40.

Membre du Bureau
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Vice-présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK